

Écrit par FNO

Jeudi, 01 Août 2013 14:40 -



Monsieur **Vandendriessche**, Président de l'université de Lille,
Monsieur **Gosset**, Doyen de la faculté de Médecine de Lille,

Messieurs, concernant la **formation en orthophonie**, vous avez conjointement déclaré dans une lettre du 9 juillet 2013 avoir « pris la décision de ne mettre en place, à Lille, ce

nouveau cursus

qu'à compter de la

rentrée universitaire 2014

-

2015

, dans toute la mesure du possible ».

Or le travail de réingénierie des études d'orthophonie est arrivé à son terme et doit se concrétiser.

Les deux ans de travail avec nos ministères de tutelle ont permis la création d'une nouvelle maquette pour le certificat de capacité d'orthophoniste et sa reconnaissance de la formation initiale au grade master.

Nous vous rappelons que le 25 janvier dernier, madame Fioraso, ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche et madame Touraine, ministre des Affaires sociales et de la santé, ont cosigné une lettre de cadrage pour les études conduisant au certificat de capacité

Écrit par FNO

Jeudi, 01 Août 2013 14:40 -

d'orthophoniste.

« La transposition de ces compétences en matière de formation conduit à un allongement d'un an de la durée des études [...] en vue du certificat de capacité d'orthophoniste qui sera reconnu au grade master [...] dans l'objectif d'une rentrée sur la base d'un programme de formation réingénié en septembre 2013. »

Le 23 mai 2013, pour permettre aux universités de se préparer, la DGES-IP, Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle, vous a transmis l'ensemble des documents nécessaires à la mise en place de cette réforme.

Le 17 juin, le décret en vue du certificat de capacité d'orthophoniste et ses annexes ont été acceptés à l'unanimité et sans modification par le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER) du 17 juin puis par le Haut Conseil des Professions Paramédicales (HCPP), le 5 juillet.

Les instances consultatives et nos ministres de tutelle se sont donc prononcées : la nouvelle formation en orthophonie doit voir le jour dès la rentrée universitaire 2013 - 2014.

Et pourtant, vous écrivez le 9 juillet n'avoir « été avisés que très récemment de ce que la mise en place de cette réforme était envisagée pour la rentrée universitaire 2013 - 2014. »

Vous y évoquez également la problématique du budget, mais la seule logique comptable ne peut pas expliquer votre position, d'autant plus qu'en amputant la formation d'un an, vous prenez le risque de perdre l'habilitation à former des orthophonistes.

Écrit par FNO

Jeudi, 01 Août 2013 14:40 -

Pour finir, vous n'avez pas pris en compte dans votre décision le devenir des futurs étudiants en orthophonie de Lille. Ils se sont déjà battus, consentant à de nombreux sacrifices, pour entrer dans la formation et ont choisi votre université. Auraient-ils choisi Lille avec une formation tronquée, sachant que toutes les autres universités les destinent à un diplôme reconnu au grade master ?

Nous, orthophonistes, étudiants, directeurs, enseignants, vous appelons à revenir sur votre décision.

Nous vous demandons d'assurer vos responsabilités de garants d'une formation conforme et à la réglementation et à la qualité exigées pour des futurs professionnels de santé.

Monsieur le Président, Monsieur le Doyen, nous avons déjà sollicité une rencontre avec vous : demande urgente qui est jusqu'ici restée sans suite. Afin de pouvoir avec vous, trouver une solution tant pour les étudiants de Lille que pour l'université, nous vous prions de nous recevoir dans les meilleurs délais à ce sujet.

Dans l'attente d'une réponse favorable, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Monsieur le Doyen, l'expression de notre haute considération.